

RESTRUCTURATION DE LA PLACE FERRI DE LUDRE : POURSUITE DES TRAVAUX/DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, informe l'Assemblée qu'il convient de poursuivre les travaux de rénovation de la Place Ferri de Ludre.

Il rappelle à l'Assemblée que les travaux concernant la 1ère tranche de ce programme sont maintenant terminés et avaient fait l'objet, à l'époque, de différentes inscriptions budgétaires pour un montant global de 638 000 Frs.

Il précise, à cet effet, que les 2ème et 3ème tranches d'un montant respectif de 1 211 552 F et de 250 000 F pourraient débiter.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la poursuite des travaux des 2ème et 3ème tranches du programme de restructuration de la Place Ferri de Ludre, d'un montant total de 1 461 552 Frs,
- prend l'engagement d'inscrire ces sommes au B.P. 1983,
- autorise Monsieur le Maire à contracter les emprunts correspondants,
- rappelle sa délibération N° 82/68 du 20 Avril 1982, par laquelle celui-ci sollicitait une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, dans le cadre des opérations "Villages" encourageant non seulement les protections et restaurations, mais également les créations d'activités (circulaire N° 82/08 du 11/01/82 édictée par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement).
- sollicite, en conséquence, dans le cadre de cette circulaire, une subvention, la plus élevée possible, pour un montant total de travaux de 2 099 552 Frs.
- demande, par ailleurs, à bénéficier d'une aide du Fonds d'Aménagement Urbain, sous forme de subvention.